



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal n°18
Séance du 6 juin 2011

Sur proposition de la Municipalité, le Bureau du Conseil convoque l'Assemblée à 20 heures sous la présidence de Monsieur Gérard COULLERY, Président.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare cette dix-huitième assemblée de la législature ouverte.

En préambule, Monsieur le Président excuse Monsieur Pierre CARDINAUX, Municipal, ainsi que quatre conseillers communaux (Christian Allaz, Stéphanie Dutoit Colet, Michel Jaccotet et Thierry Pittet).

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 13 décembre 2010
3. Préavis n° 02/2011 Rapport de la Municipalité sur les comptes 2010
Rapport de la commission des finances et adoption
4. Préavis n° 01/2011 Rapport de la Municipalité sur la gestion 2010
Rapport de la commission de gestion et adoption
5. Préavis n° 03/2011 Relatif à la réorganisation territoriale de l'association régionale de l'action sociale Prilly – Echallens (ARASPE)
Rapport de la commission ad hoc et adoption
6. Préavis n° 04/2011 Concernant l'adhésion de la commune de Villars-le-Terroir à l'Association SDIS Gros-de-Vaud
Rapport de la commission ad hoc et adoption
7. Préavis n° 05/2011 Concernant la fixation des indemnités des membres de la Municipalité
Rapport de la commission ad hoc et adoption

8. Préavis n° 07/2011 Concernant la fixation des indemnités des membres du Conseil Communal
 9. Préavis n° 06/2011 Concernant la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de FR. 112'000.- pour l'élargissement du chemin du Verger avec la mise en place d'un collecteur d'assainissement et de l'éclairage public.
Rapport de la commission ad hoc et adoption
 10. Communications de la Municipalité
 11. Divers et propositions individuelles
-

1. Appel

Présents : 28 Conseillers communaux, dont 2 arrivées tardives
Absents : 5 Conseillers communaux, dont 4 excusés

2. Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 13 décembre 2010

Madame le Syndic émet une réserve car la municipalité n'a pas reçu le PV avant la séance
Pas de remarques, la lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

3. Préavis n° 02/2011 Rapport de la Municipalité sur les comptes 2010
Rapport de la commission des finances et adoption

François Dutoit, rapporteur donne lecture du rapport.

Madame le syndic remercie le rapporteur et la commission pour le rapport très détaillé et revient sur le chapitre 110 et précise que celui-ci contient deux repas de la Municipalité (ceux de 2009 et 2010).

Le montant de l'impôt sur le revenu sur la fortune a significativement diminué suite au départ d'un important contribuable de la commune.

Elle précise que les montants des droits de mutation et droits immobilier sont des rentrées conjoncturelles.

Concernant le refuge, elle confirme qu'il s'agit des derniers montants pour ce refuge.

Concernant le déblaiement de la neige, l'Etat de Vaud fait les mêmes constatations que la commune, un hiver 2009 tardif suivi d'un hiver 2010 précoce qui augmentent les charges.

Concernant l'instruction publique, la participation versée à l'arrondissement est en forte augmentation et elle souligne que Villars-le-Terroir n'est pas lésé puisque les frais sont repartis au prorata des élèves.

Mme le syndic confirme l'information concernant le Service du gaz.

Question de Madame Maria Rey concernant la rubrique 353.318 ; elle demande pourquoi les 4000 CHF au budget n'ont pas été utilisés.

Madame la Boursière précise que ces charges ont été imputées sous 110.318.01 des comptes 2010.

La discussion est close, le Président relit les conclusions et le préavis est voté et approuvé à l'unanimité. Le Président remercie Madame la Boursière.

4. Préavis n° 01/2011 Rapport de la Municipalité sur la gestion 2010
Rapport de la commission de gestion et adoption

Monsieur Florin Zehnder, rapporteur donne lecture du rapport. Le Président ouvre la discussion.

Madame le syndic remercie le rapporteur et les membres pour le travail fourni et souligne les points suivants :

- Le logiciel Leopardo, nécessaire pour la mise en conformité avec la Loi sur l'harmonisation des Registres, a généré beaucoup de travail lors sa mise en œuvre. En effet, dès le 31.12.2010, le recensement général fédéral ne se fera plus sous forme de visite dans chaque famille, mais sous forme informatique.
- Place du village, une présentation du projet sera effectuée à la population
- Routes : le marquage de la route sera effectuée avant la rentrée
- Site internet : oubli, confirme et remercie la webmaster Dominique Bilser
- Concernant le plan de législation (qui n'est pas obligatoire au niveau communal), la municipalité de Villars-le-Terroir n'en a pas, mais le plafond d'endettement fixe à 5'000'000 CHF n'a pas permis de grands projets pour la dernière législature

Monsieur Pascal Pollien constate que la police maintient des statistiques sur les excès de vitesse, et demande si la municipalité dispose de statistiques sur la criminalité (cambriolage, agressions).

Madame le syndic confirme qu'il y a eu des cambriolages dans la commune, mais aucune agression. De plus, il n'existe pas de valeurs pour Echallens, ni pour la région. Malgré tout elle a ouï-dire qu'il y a eu quelques problèmes dans la région de la gare.

Concernant la police il y a un nouveau projet d'organisation prévu pour 1^{er} janvier 2012, pour l'ensemble du gros de Vaud.

Monsieur le Président corrige Mme le syndique sur la date de mise en œuvre du site internet de la commune et précise que ce dernier est en ligne depuis 1^{er} janvier 2010. La discussion est close, Monsieur le Président relit les conclusions et passe au vote. Le préavis est approuvé à l'unanimité.

5. Préavis n° 03/2011 Relatif à la réorganisation territoriale de l'association régionale de l'action sociale Prilly – Echallens (ARASPE)
Rapport de la commission ad hoc et adoption.

La parole est donnée à Monsieur Pascal Pollien qui donne lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame le syndic remercie le rapporteur et les membres de la commission pour le travail fourni et relève que cette modification statutaire demande un agrandissement des locaux et que toutes les communes membres doivent faire valider cette modification par leur législatif.

Question du Président à Madame le syndic sur les articles 2 et 36.

Concernant l'article 2, le siège reste à Prilly, pas de modification.

Concernant l'article 36, la lettre d a été supprimée.

La discussion est close, le Président relit les conclusions et passe au vote

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

6. Préavis n° 04/2011 Concernant l'adhésion de la commune de Villars-le-Terroir à l'Association SDIS Gros-de-Vaud
Rapport de la commission ad hoc et adoption

Parole est donnée à Madame Nicole Buchwalder qui donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Madame le syndic souligne le fait que le SDIS a besoin de se réorganiser pour répondre aux besoins et que le projet date de nombreuses années. Elle remercie la commission et la rapporteuse.

La discussion est close, le Président relit les conclusions et passe au vote.

Le préavis est approuvé à l'unanimité

7. Préavis n° 05/2011 Concernant la fixation des indemnités des membres de la Municipalité
Rapport de la commission ad hoc et adoption

Parole est donnée à Madame Maria Rey qui donne lecture du rapport et fournit de nombreuses informations relatives aux pratiques des autres communes environnantes. Le Président relit la conclusion et souligne que la dernière modification date de 2002 et ouvre la discussion.

Madame le syndic remercie les membres de la commission et la rapporteuse pour les informations mais souligne la difficulté de faire des comparaisons et souligne qu'en cas d'acceptation:

- Les vacations couvriront exclusivement le travail hors dicastère
- Déplacements district/Echallens ne sont plus comptés, mais remplacés par un forfait pour le transport et le téléphone
- Une réorganisation est possible dans deux ans suite à la nouvelle répartition des dicastères et/ou les charges de chaque dicastère

Madame le syndic pense que la fixation des heures dans chaque dicastère n'est pas pratique et que la charge de travail peut varier de manière importante suivant les années et les dicastères. Elle souligne également que les communes de Bottens et St-Barthélemy vont également revoir leurs indemnités.

Monsieur Francois Dutoit déplore le manque de chiffres et demande la justification des montants de 15'000 CHF et 10'000 CHF. Il regrette l'impossibilité de voter le refus et demande un projet chiffré pour le prochain conseil.

Monsieur Jérôme Bujard souligne qu'il y a possibilité de refuser le préavis. Il déclare également qu'il est difficile de comparer car les méthodes de calcul sont différentes. L'exercice 2010 a été chargé et une grosse partie des frais est les vacations. (~ 87'000 CHF).

Madame le syndic souligne que les chiffres figurent dans le préavis et les rappelle. Les comparaisons apportées sont basées sur des chiffres avant modifications suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature.

Elle précise que le calcul des nouvelles vacations se base sur le nombre d'heures effectuées durant les 5 ans de la dernière législature et souligne la difficulté de tenir à jour le décompte des heures.

Monsieur Werner Reist note que 25 CHF/heure ne couvrent même pas les frais d'une femme de ménage. Un technicien en chauffage coute par exemple 250 CHF de l'heure.

Monsieur Stephane L'Epplatenier considère que la comparaison avec les autres communes n'est pas très intéressante et demande si l'augmentation annuelle de 21'000 CHF sera déduite des vacations.

Monsieur Jérôme Bujard prise que si la partie fixe est augmentée, la partie variable devrait diminuer, et que l'enveloppe budgétaire devrait être de 130'000 CHF.

Monsieur Francois Dutoit estime qu'il n'y a pas de garanties concernant ce montant de 130'000 CHF, que les gros travaux sont finis donc que les frais devraient diminuer. Il propose d'attendre les décisions des autres communes. Il n'a pas de problème pour voter le montant fixe, mais propose qu'un plafond soit fixé pour les vacations. Il convient que les montants fixes sont corrects, mais souligne le flou autour des vacations. Il propose également d'attendre un autre conseil, et d'appliquer un effet rétroactif.

Madame le syndic, faisant référence à ses activités du mois de mai 2011, dit qu'elle a consacré à la commune 13 soirées, plus de 50 heures de travail et 1 journée de représentation. Il est donc quasi impossible de prévoir les séances extraordinaires et partant de la, les vacations. Elle précise qu'il s'agit d'une augmentation de la rémunération, mais pas du nombre d'heures.

Madame Maria Rey souligne que les vacations dans les dicastères permettraient de budgétiser un certain nombre de séances qui sont prévisibles pour la municipalité et que cela permettrait d'analyser les vacations et de relever les problèmes.

Monsieur Gilbert Rod s'étonne que des membres de la commission soient des proches de la municipalité (Beau-frère, fils).

Monsieur Georges Weaber souligne qu'il faudrait que l'occupation du temps des municipaux soit égale entre les dicastères et qu'il existe un risque que des vacations ne soient pas notées. Il propose de reporter à la prochaine législature.

Madame le syndic répond que peut-être que les dicastères devront être redistribués pour que la charge de travail soit équilibrée entre les municipaux.
15'000 CHF et 4 fois 10'000 CHF couvriront l'ensemble des dicastères.

Monsieur Francois Dutoit fait des comparaisons par rapport à Echallens dont les vacations représentent environ 20% du fixe. Pour Villars-le-Terroir cette même proportion donne 55'000 CHF plus 20% ce qui est très différent des 130'000 annoncés. Il demande des chiffres plus détaillés et propose le report.

Monsieur Eric Glauser précise que pour Echallens, pour la législature 2011-2016 le salaire du syndic est de 123'000 CHF pour un taux d'occupation de 80%. Les municipaux perçoivent quand a eux 45'000 CHF + 5000 CHF de frais et 45 CHF / heure.

Monsieur Francois Dutoit déplore toujours l'absence de bases.

Monsieur le Président propose :

- 1) le renvoi si 1/5 des membres est d'accord
- 2) de voter le préavis

Madame le syndic rappelle que le PV fait partie des décisions prise par le législatif.

Monsieur Alain Herminjard constate qu'il s'agit du principe des vases communicants, et qu'il faut travailler dans la confiance, la commission de gestion exécutant des contrôles suffisants.

Monsieur Florin Zehnder affirme que la Commission de gestion ne peut pas tout suivre et retrouver les vacations par dicastères. Il estime le rapport insuffisant.

Madame Véronique Pittet-Allaz indique que la commission de gestion peut demander le détail des vacations, et que tout est contrôlable.

Monsieur Florin Zehnder relève qu'aucune indication ne figure sur ce qui va disparaître.

Madame le syndic explique encore une fois ce qu'est une vacation et ce qui relève des dicastères avec des exemples sur la fête cantonale d'accordéon et la mise en séparatif. Elle invite à voter le préavis.

La discussion est close et le Président propose un vote sur le report. Il demande si quelqu'un propose un amendement.

Monsieur Francois Dutoit souligne de faute d'éléments nouveaux il n'y a pas lieu d'amendement.

Lors du vote, 5 conseillers sont favorables au renvoi, ce dernier n'est donc pas accepté. Le Président relit les conclusions et passe au vote. Les résultats sont de 17 pour et 10 abstentions, 0 contre. Le préavis est approuvé.

Madame le syndic souligne que la municipalité aura à cœur de rapporter de manière détaillée sur les vacances de l'année 2011.

8. Préavis n° 07/2011 Concernant la fixation des indemnités des membres du Conseil Communal

Monsieur le Président précise le préavis n'a pas été confié à une commission mais est défendu par lui-même. Il effectue les corrections suivantes: pas de « complémentaire » dans le titre du préavis et que la date de la dernière modification n'est pas le 18 décembre 1989, mais 11 novembre 2002.

Monsieur Francois Dutoit annonce qu'il ne déposera pas ses vacances pour 2011
Monsieur Georges Waeber propose que le travail de rédaction de rapport soit porté de 30 CHF à 50 CHF, et que si cela pose un problème budgétaire de diminuer jeton de 60 CHF à 50 CHF.

Madame Nicole Buchwalder propose d'augmenter le montant de l'absence non excusée à 30 CHF au lieu de diminuer les jetons de 60 à 50.

Monsieur Jose Pittet relève qu'une heure de bureau des conseillers municipaux à 30 CHF alors que la municipalité en touche 35 CHF n'est pas équitable et propose que l'heure de bureau des conseillers communaux soit portée à 35 CHF.

Un amendement en ce sens est déposé par Monsieur Jose Pittet.

Monsieur le Président demande si le conseil accepte un seul amendement avec toutes les modifications ou si chaque modification doit faire l'objet d'un amendement et doit être voté séparément. Le Conseil se prononce sur un seul amendement. Monsieur le Président relit l'amendement au préavis qui propose les modifications suivantes:

- Absence non-excusee modifiée de 20 CHF à 30 CHF
- Rédaction de rapport modifiée de 30 CHF à 50 CHF
- Heures de bureau modifiées de 30 CHF à 35 CHF

On passe au vote de l'amendement. Les résultats sont de 25 pour et 3 abstentions, 0 contre. L'amendement est approuvé.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis amendé et le soumet au vote. Les résultats sont de 26 pour et 2 abstentions, 0 contre. Le préavis tel qu'amendé est approuvé.

9. Préavis n° 06/2011 Concernant la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de FR. 112'000.- pour l'élargissement du chemin du Verger avec la mise en place d'un collecteur d'assainissement et de l'éclairage public.
Rapport de la commission ad hoc et adoption

Madame Silvia Bellmont donne lecture du rapport.

La discussion est ouverte par Monsieur le Président.

Madame le syndic souligne qu'il n'y a rien de nouveau, il s'agit de la dernière étape de l'assainissement. Elle remercie Eric Glauser et Pierre Cardinaux pour la conduite des travaux.

La discussion est close, Monsieur le Président relit les conclusions et passe au vote. Le préavis est approuvé à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

Pas de communication écrite.

Communication orale de Madame le syndic :

Remerciement de la municipalité à tous les Conseillers Communaux. Remerciements particuliers au Président pour la conduite des débats. Remerciements au bureau et au secrétaire. Elle revient ensuite sur quelques événements marquants de la législature :

Le départ de la municipalité de Monsieur Pierre-Alain Dutoit, de Monsieur Olivier Chevalley pour raisons médicales et de Monsieur Pierre Cardinaux pour raisons médicales et pour assurer le suivi de son exploitation.

En 5 ans, c'est 150 nouveaux habitants, un nouvel employé communal. Madame le syndic rend un hommage particulier à Tonton pour plus de 40 ans de bons et loyaux services.

Martial Bujard informe qu'il y aura un nouvel horaire des cars CFF avant 14 juin.

11. Divers et propositions individuelles

Nicole Buchwalder demande quels sont les risques en cas de non respect de l'interdiction de fumer dans les locaux communaux ?

Madame le Syndic répond que le locataire est responsable des amendes et les contrats de location seront modifiés pour inclure une remarque sur la législation en vigueur. Lorsqu'elle rencontre des locataires pour les grandes manifestations, elle attire l'attention de ceux-ci sur l'interdiction de fumer et elle a fait placer des cendriers et des affiches. Elle rappelle également les locataires à l'ordre en cas de présence aux manifestations.

Monsieur François Dutoit propose une réflexion sur le 30 km/h et un plan de circulation. Monsieur Jérôme Bujard est en faveur de cette réflexion et demande le rapport de la municipalité sur la motion Rey.

Madame le Syndic affirme que la motion Rey aura son rapport et que la municipalité poursuit sa réflexion sur la circulation dans le village.

Madame Maria Rey s'enquiert de l'état de la liaison Swisscom pour le village. Madame le Syndic répond que les nouvelles fonctionnalités seront disponibles dès septembre 2011 et que les travaux en cours.

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible d'obtenir un accès membre pour le site Internet du village et que la prochaine séance aura pour objet l'installation des autorités pour la législature 2011-2016.

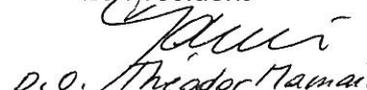
Monsieur le Président remercie les membres du conseil et la municipalité après 10 ans de présence et une année de présidence et félicite le vice-président pour son élection à la Municipalité.

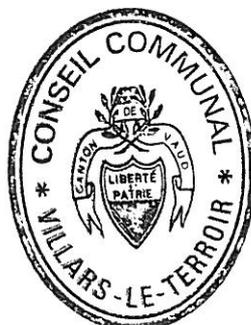
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23 heures 05.
Invitation dans le hall pour le verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en séance du 6 juin 2011.

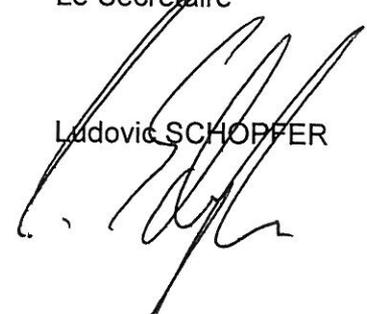
Au nom du Conseil communal

Le Président


p.o. Theodor Mamais
Gérard COULLERY



Le Secrétaire


Ludovic SCHÖPFER